

**COUR DU QUÉBEC**  
**CHAMBRE CIVILE**  
**Région Estrie**

**(Districts de Saint-François, Bedford, Drummond et Mégantic)**

**COMMUNIQUÉ DU 17 NOVEMBRE 2022**

**Fixation des dossiers au mérite**

Le juge coordonnateur ou le juge qu'il désigne à cet effet convoque mensuellement les parties par lettre pour une séance de fixation des dossiers au mérite, en division de pratique, à 14 h.

Les parties procèdent via Teams.

À cette occasion, le juge, à sa discrétion, préside une conférence de gestion dans le but principal de s'assurer que les principes directeurs de la procédure civile sont respectés et que la durée estimée du procès est réaliste. Les parties doivent être prêtes à collaborer en ce sens.

Les dates disponibles au calendrier de la Cour sont énumérées à la lettre de convocation. Les parties doivent d'avance vérifier leurs disponibilités ainsi que celles de leurs témoins à toutes ces dates, et tenter de convenir de dates communes.

Lorsque l'inscription commune pour instruction et jugement annonce une durée de **plus de trois (3) jours**, le dossier est fixé hors terme par le juge coordonnateur.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Gilles  
Lafrenière

Signature numérique de  
Gilles Lafrenière  
Date : 2022.11.17 16:01:28  
-05'00'

**GILLES LAFRENIÈRE, J.C.Q.**  
**Coordonnateur – Cour du Québec, Région – Estrie**  
Palais de justice  
1680, boulevard Saint-Joseph  
Drummondville (Québec) J2C 2G3